

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2012.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille douze, le trente du mois de Janvier à 20 heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du 25 janvier 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : M Frédéric GOETZ, Mme Agnès KIEFFER, M Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Patrice WALTISPERGER, Jean GOETZ, François BERINGER, Mme Agnès MATTER-BALP, Mme Fabienne STICH, Christophe BITARD, Bernard BRUN, Cyrille LHUILLER, Eric MICHELAT, Florent OTT, Pierre RENTZ, François WASSMER, Philippe HEID.

Membres excusés : M. Mario HEGY.

Membres ayant donné procuration : Etienne SIGRIST à Mme Fabienne STICH.

Secrétaire de séance : M. Fabrice KRIEGER, directeur

Etaients invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, trésorier de Blodelsheim.
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la presse locale.

Il accueille Mlle Aude ELANDALOUSSI, responsable du Plan Climat du Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, accompagnée par M. Romain ARNOULD, nouvelle recrue du Syndicat, invité à se présenter. De formation ingénierie thermique et énergie, il vient en appui à l'équipe pour animer l'espace Info-Energie.

Mlle Aude ELANDALOUSSI fait ensuite un bilan de la deuxième année du Plan climat.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures 30. Il aborde l'ordre du jour en précisant qu'il est proposé d'ajouter un point supplémentaire intitulé « Rustenhart – Groupe scolaire : Demande de subvention DETR 2012 ». Le conseil communautaire approuve.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 19 décembre 2011.
2. Mise en place d'une redevance incitative.
3. GERPLAN transfrontalier : Avenant à la convention de mise à disposition de l'animateur.
4. Relais assistantes maternelles : Prise en charge de formations.
5. Maîtrise d'ouvrage déléguée :
 - 5.1. Balgau – CLSH : Avenant Assurance dommages-ouvrage.
 - 5.2. Munchhouse – Carrefour du stade : Quitus.
 - 5.3. Rustenhart – Groupe scolaire : Choix géomètre et bureau d'études de sol.
 - 5.4. Rustenhart – Groupe scolaire : Demande de subvention DETR 2012
6. Divers.
7. Communications.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 19 décembre 2011.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2011 est approuvé sans observation.

2. Mise en place d'une redevance incitative.

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Au 31 décembre 2012, les contrats relatifs à la collecte et au transport des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) ainsi que ceux relatifs au transport, à la collecte et au traitement des déchets des sept déchèteries, de la Plateforme de recyclage du Harthlé et des Points d'Apports Volontaires (PAV) arrivent à échéance.

Sur la base du travail réalisé en comité consultatif Environnement et des récentes évolutions législatives en matière d'environnement, la communauté de communes va procéder au lancement des appels d'offres.

L'article 46 de la Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Grenelle 1 prévoit : « L'instauration par les collectivités territoriales compétentes d'une tarification incitative pour le financement de l'élimination des déchets des ménages et assimilés. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets ».

La mise en place d'une redevance incitative comporte trois objectifs majeurs :

1. Responsabiliser et impliquer l'utilisateur afin de modifier les comportements de consommation et de considération du déchet.
2. Améliorer le geste de tri afin de diminuer les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), d'augmenter les déchets recyclables (dont les fermentescibles) et développer le compostage individuel. Un déplacement des tonnages vers les collectes sélectives et les déchetteries est alors à prévoir.
3. Maîtriser les coûts du service.

La mise en place de la redevance incitative s'inscrit dans le prolongement de la politique d'incitation à la collecte sélective menée par la Communauté de Communes.

Afin de pouvoir se prononcer sur cette question, la communauté de communes a réalisé en interne par ses services :

- Un état des lieux sur le fonctionnement actuel du service,
- les scénarios possibles avec analyse des avantages et inconvénients de chacun,

- Un plan d'action pour le scénario choisi.

Aussi, ce travail permet aujourd'hui une définition des modalités de mise en œuvre opérationnelles.

Mode de tarification :

- Tarification de l'utilisateur selon le nombre de levées d'un bac individuel équipant le foyer, l'entreprise ou l'administration.

Pour sa mise en œuvre, ce mode de tarification nécessitera l'acquisition et/ou l'installation des équipements suivants :

- Achat ou location des bacs sertis de puces d'identification (serrures en option),
- Achat de logiciels de recueil des données et de facturation.

Étapes de mise en œuvre :

- Pré-collecte :

- ❖ D'ici fin 2012 : dotations des bacs OMR
- ❖ Containerisation enterrée dans chaque commune pour la collecte en Points d'Apport Volontaire des fermentescibles si l'expérimentation dans une commune (Hirtzfelden) est positive.

- Collecte :

- ❖ Optimisation de la gestion des tournées de collectes des déchets,
- ❖ Collecte hebdomadaire maintenue,
- ❖ Gros producteurs, entreprises et administrations collectés avec les OMR des particuliers.

- Gestion et facturation :

- ❖ Part fixe : entre 70 et 80% du besoin de financement selon un forfait de bacs ;
- ❖ Part variable : de 30 à 20% à la levée ;
- ❖ Gestion et mise à jour du fichier des redevables par les services de la communauté de communes, facturation semestrielle
- ❖ Fin du 1^{er} semestre 2013 : semestre de test avec facturation à blanc et première facturation à hauteur de 50 % de la part fixe
- ❖ Fin du 2^{ème} semestre 2013 : facturation réelle à la production.

Les effets de la mise en place de la redevance incitative sur le service rendu :

- Une répartition plus juste des coûts sur l'ensemble du territoire,
- Une maîtrise de l'évolution des coûts de gestion/traitement des déchets,

- Une possibilité pour l’usager d’agir sur ses coûts,
- Une action en faveur de l’environnement avec une amélioration du geste de tri et une augmentation de la valorisation des déchets,
- Une amélioration du service.

Aussi, au vu de tous ces éléments et sur avis du comité consultatif environnement, il est proposé :

- D’approuver le lancement de la mise en place de la redevance incitative avec prise d’effet au 1^{er} janvier 2013,
- D’autoriser à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès de l’ADEME, du Conseil Général du Haut-Rhin et de tout autre organisme, et d’autoriser à signer les conventions y relatives,
- D’autoriser à lancer les procédures de consultation des marchés publics,
- D’autoriser à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires en vue de la mise en place de la redevance incitative.

Suite à l’exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Adopte à l’unanimité l’ensemble de ces propositions.

3. GERPLAN transfrontalier : Avenant à la convention de mise à disposition de l’animateur.

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Les communautés de communes Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin ont entrepris en partenariat les communes allemandes de Neuenburg, Eschbach, Hartheim et Heitersheim ainsi que le Gebewerbepark la réalisation d’un plan de gestion de l’espace rural et périurbain (GERPLAN).

Afin de mettre en œuvre les actions paysagères, environnementales et agricoles afférentes à ce GERPLAN transfrontalier, un animateur GERPLAN a été embauché. Celui-ci est mis à disposition à 50% de son temps de travail à la communauté de communes Essor du Rhin.

Le conseil communautaire a délibéré à l’unanimité en date du 28 mars 2011 l’embauche de l’animateur avec un cofinancement annoncé de 40 % du Conseil Général du Haut Rhin.

Or, suite à l’approbation du nouveau contrat de territoire de vie de la région mulhousienne au mois de Décembre par le Conseil Général du Haut-Rhin, ce dernier ne retient finalement qu’un cofinancement du poste à hauteur de 30 %.

Compte tenu de la diminution du cofinancement du Conseil Général et afin de maintenir un solde réparti à parts égales entre les communautés de communes Porte de France Rhin Sud et Essor du

Rhin, il est proposé d'approuver un avenant à la convention afin d'augmenter la participation de la communauté de communes à hauteur de 35%.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire,

Approuve la passation d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un agent de développement GERPLAN transfrontalier signée avec la communauté de communes Porte de France Rhin Sud, à l'effet de porter la participation de chaque communauté de communes à hauteur de 35%.

Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de financement du poste avec la communauté de communes Porte de France Rhin Sud.

Observation : la réunion de lancement de l'étude GERPLAN transfrontalier s'est tenue le 24 janvier 2012. L'ordre du jour a permis principalement de présenter le bureau d'études retenu et de valider les propositions sur la démarche de travail.

4. Relais assistantes maternelles : Prise en charge de formations.

Rapporteur : M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Dans le cadre des animations du relais assistantes maternelles (RAM), des formations mais aussi des remises à niveau et perfectionnement des gestes de premiers secours sont proposés annuellement aux assistantes maternelles.

En moyenne, huit à dix assistantes maternelles y participent annuellement.

Le tarif est d'environ 35 euros par participante.

Il est proposé que la communauté de communes prenne en charge les frais de formations.

Suite à l'exposé de M Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise la prise en charge des frais de formations

Dits que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.

5. Maîtrise d'ouvrage déléguée :

5.1. Balgau – CLSH : Avenant Assurance dommages-ouvrage.

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre de la restructuration et extension de l'école élémentaire et la création d'un CLSH, réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée par la communauté de communes, un contrat d'assurance « Dommages – ouvrage » a été signé avec la CIADE sur la base d'un montant estimatif de travaux.

Comme stipulé dans ce contrat, le montant de la cotisation doit être actualisé sur la base du coût définitif des travaux, soit 1.327.610,25 € TTC.

La réalisation d'un avenant d'un montant de 1.048,12 € TTC est nécessaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2012.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir avec la CIADE.

5.2. Munchhouse – Carrefour du stade : Quitus.

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

La communauté de communes a été chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement du carrefour du stade à Munchhouse.

A ce jour, l'opération est achevée et toutes les factures mandatées.

Afin de se voir libérer de tout engagement et de permettre à la commune d'intégrer les biens dans son patrimoine, la communauté de communes sollicite le quitus de la commune, maître d'ouvrage, en vue de la remise des ouvrages.

L'opération s'équilibre de la manière suivante :

- Dépenses (Art. 4581901) : 868.138,92 €
- Recettes (Art. 4582901) : 868.138,92 €

La valeur du bien à intégrer dans le patrimoine communal est dès lors de : 868.138,92 €

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide d'arrêter les comptes tels que présentés,

Demande le quitus à la commune de Munchhouse

Autorise M. le Président ou son représentant à engager toutes démarches nécessaires.

5.3 Rustenhart – Groupe scolaire : Choix géomètre et bureau d'études de sol.

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

La communauté de communes a accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet de construction d'un groupe scolaire à Rustenhart.

Une consultation relative aux prestations d'études de sol et de géomètre a été réalisée auprès de plusieurs bureaux d'études spécialisés.

Il est proposé de retenir les bureaux d'études suivant :

Désignation	Titulaire	Montants des marchés T.T.C.
Etudes de sol	GEOTEC	2 559,44 €
Géomètre	HERNANDEZ Eric	1 351,48 €

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide de retenir les bureaux d'études tel que défini dans le tableau ci-dessus,

Dits que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer les marchés de prestation de services à intervenir et toutes pièces y relatives.

5.4 Rustenhart – Groupe scolaire : Demande de subvention DETR 2012

Rapporteur : M. Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

La communauté de communes a accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet de construction d'un groupe scolaire à Rustenhart.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012 (DETR).

Le coût d'objectif TTC est de 2.033.200 €.

Son plan de financement est ainsi proposé :

- Etat (DETR) 50 % du HT (plafonné à 1,5M € HT) : 750.000 €.
- Conseil Général du Haut-Rhin (VRD) : 22.500 €.
- Conseil Régional d'Alsace (Appel à projets bâtiments BBC) : 10.000 €.
- Fonds propres commune de Rustenhart : 66.000 €.
- Emprunt : 870.000 €.
- Prêt relai : 314.000 €.

TOTAL TTC : 2.033.200 €.

A ce titre, il est proposé de solliciter une subvention de la DETR pour le projet de création d'un groupe scolaire à Rustenhart.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Sollicite au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012 (DETR), s'agissant de la catégorie « constructions scolaires », une subvention de l'Etat pour le projet de création d'un groupe scolaire à Rustenhart, réalisé en maîtrise d'ouvrage déléguée

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2012

Autorise M. le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives.

6. Divers

Centrale Nucléaire de Fessenheim : Le groupe de travail qui sera chargé d'évaluer les répercussions fiscales et socio-économiques d'une éventuelle fermeture du CNPE de Fessenheim est formé par :

- Mmes Agnès MATTER-BALP et Fabienne STICH
- MM. François BERINGER, Christophe BITTARD, Mario HEGY, Philippe HEID, Henri MASSON, Patrice WALTISPERGER et François WASSMER.

Ce groupe de travail sera présidé par M. André ONIMUS.

Débat d'orientations budgétaires : la commission finances s'est réunie à plusieurs reprises pour débattre sur les principaux investissements à prévoir au Budget Primitif 2012, à savoir :

- Immobilier d'entreprises : 600 000 €
- Amélioration de la fonctionnalité et extension des crèches-halte garderies : 500 000 €
- Développement du réseau de pistes cyclables : 304 000 €
- Création d'une maison du Rhin : 100 000 €
- Centre nautique : 50 000 €
- Etude de viabilisation zone de loisirs (Poney Parc et ancienne friche militaire) : 20 000 €

Maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) : Actuellement, la CCER supervise 14 opérations en MOD.

Communes	TRAVAUX	ETAT
----------	---------	------

BALGAU	Périscolaire	Travaux finis
HIRTZFELDEN	Chapelle de l'Eglise	Travaux finis
MUNCHHOUSE	Carrefour du Stade + Puits perdus	Travaux finis
	Réaménagement carrefour RD471	En cours
	Skate-parc	En cours
ROGGENHOUSE	RD 50	Travaux finis
	Rue des Dahlias	Travaux finis
	Mise aux normes Mairie	En cours
	Viabilisation "Lotissement du Verger"	En cours
	Rue du 7 Février	En cours
RUMERSHEIM-LE-HAUT	Rue des Champs	Travaux finis
	Salle polyvalente	En cours
RUSTENHART	Rue des Bleuets	Travaux finis
	Rue de la Chapelle	En cours
	Groupe scolaire	En cours

Vue la charge de travail, la communauté de communes ne pourra pas prendre davantage de chantiers sans renforcer ces services.

Pour mémoire, ci-après la liste des dossiers suivis en 2012 dans le cadre de ces compétences transférées :

COMPETENCES	OPERATIONS
ECONOMIE	Commercialisation des terrains en zones d'activités
	Salon de l'Artisanat et des Métiers (SAM 2012)
	Passerelle pour l'emploi transfrontalier
	Développement du pôle de formation
AMENAGEMENT DU	Développement du réseau pistes cyclables

TERRITOIRE	GERPLAN transfrontalier
	Valorisation des Iles du Rhin
	VRD de la zone touristique (enclave Blodelsheim)
	Renouvellement contrat TAD
ENVIRONNEMENT	Mise en place de la RI et d'une nouvelle filière fermentescibles
	Renouvellement des contrats OMR & déchèteries
	Audits énergétiques des bâtiments
SOCIAL	Augmentation de la fonctionnalité et extension des crèches
	Attributions de primes aux AMAT
	Suivi EPHAD les Molènes
SCOLAIRE	Nouvelle organisation de l'enseignement du sport à l'école élémentaire
TOURISME	Etude touristique en partenariat avec le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon
DIVERS	Centrale Nucléaire de Fessenheim
	FPU
	Révision des statuts

L'effectif de la communauté de communes est de 13 agents (11,5 équivalents temps plein). Beaucoup d'entre eux sont déjà sollicités par la mise en œuvre des politiques communautaires dans le domaine culturel, du tourisme, de la petite enfance sans compter le suivi du patrimoine, la comptabilité/paye ou l'administration générale.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : le schéma départemental de coopération intercommunale a été arrêté le 23 décembre 2011. Une copie a été faite à toutes les mairies. Concernant le territoire de la CCER, le schéma comporte les mesures suivantes :

- Retrait de la proposition 15 de fusion du SIAEP Munchhouse, du SIEAP Fessenheim et du Syndicat Mixte de Production de la Hardt avec maintien de la situation actuelle dans l'attente de l'évolution de l'intercommunalité à fiscalité propre et de ses compétences
- Ajout d'une proposition de fusion des syndicats mixtes du SCOT et du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Le schéma est révisé tous les 6 ans à compter de sa publication.

Redevance 2012 : le comité consultatif environnement a rendu son avis sur la redevance enlèvement des ordures ménagères 2012. Il propose le versement d'une subvention d'équilibre de 40 000 € du budget principal vers le budget annexe pour limiter l'impact de l'augmentation de la redevance qui

intègre l'ensemble des coûts du service (frais de personnel et amortissement inclus en 2012 par rapport aux exercices précédents).

Passerelle pour l'emploi transfrontalier : M. le Président présente l'état d'avancement de cette démarche à l'initiative de la communauté de communes. Il rappelle d'abord qu'il s'agit de faire la promotion de l'emploi transfrontalier en mettant en relation nos demandeurs d'emploi avec les entreprises allemandes, notamment du Gewerbepark. Des supports de communication seront édités à destination des demandeurs d'emploi français et des entreprises allemandes. Des sessions de remise à niveau pour adultes en allemand ainsi que des ateliers CV seront organisées à la Ruche. Cette action est réalisée en partenariat avec le Pays RVGB, Pole Emploi, le Gewerbepark, INFOBEST, etc. Le budget de l'opération n'est pas encore arrêté et des demandes de subvention seront faites, principalement auprès de la Région Alsace.

Trésorerie de Blodelsheim : par courrier réceptionné le 2 janvier 2012, la direction départementale des finances publiques a confirmé la fermeture de la trésorerie de Blodelsheim à compter du 28 décembre 2011.

Ile du Rhin : le service France Domaines a actualisé la valeur vénale de l'immeuble de la parcelle 4 section 20 à Blodelsheim. Elle est de 75 000 €.

7. Communications

Comité consultatif affaires sociales : la prochaine réunion aura lieu le 7 février 2012 à 19h00 à Fessenheim. A l'ordre du jour : la présentation du préprogramme sur l'augmentation de la fonctionnalité avec extension des crèches haltes-garderies et le projet d'attribution d'une prime aux Assistantes Maternelles.

Commission finances : la prochaine réunion aura lieu le 20 février 2012 à 18h00 à Fessenheim.

Tour de table

Agnès KIEFFER : donne lecture de la lettre de remerciement de l'association de promotion hôtelière du canton d'Ensisheim pour l'attribution d'une subvention intercommunale à l'occasion de leur animation « Père Noël en moto ». Elle annonce aussi les prochaines sorties organisées par le service culturel de la communauté de communes. M. Patrice WALTISPERGER fait remarquer que les délégués communautaires pourraient se relayer pour assurer des permanences lors de ces sorties.

M. Pierre RENTZ : informe des problèmes récurrents d'étanchéité sur une des toitures du bâtiment de l'EHPAD Les Molènes de Bantzenheim. Vu l'ensemble des désordres constatés sur le chantier, la date de mise à disposition à l'association gestionnaire d'une aile du bâtiment en réfection est retardée. M. Pierre RENTZ pense qu'un toilettage des statuts du Syndicat Mixte serait nécessaire. A ce titre notamment et à l'initiative de M. le Président une réunion est programmée le 14 février 2012 à 17h30. Elle rassemblera le bureau du Syndicat Mixte, les deux présidents de communautés de communes membres ainsi le président et la directrice de l'association de gestion.

M. Florent OTT : indique l'existence à la CAF du Haut-Rhin de queues de crédits disponibles (env. 50 000 €) pour des projets concernant les jeunes.

M. Patrice WALTISPERGER : informe que le service économique de la communauté de communes met sur pied un plan d'actions pour développer l'activité du pôle de formation.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22 h 15. Un verre de l'amitié est proposé aux personnes présentes.

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		Procuration à Mme Fabienne STICH
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M Cyrille LHUILLER	Conseiller communautaire		
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		